

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



17176571

ode

Tribunal de Commerce

06 DEC. 2017

Brabant Wallon
Greffe

N° d'entreprise : **0421 431 346**

Dénomination

(en entier) : **La Fresnaye**

(en abrégé) :

Forme juridique : **s.a.**

Adresse complète du siège : **Chaussée de Wavre 17, 1390 Bossut-Gottechain**

Objet de l'acte : Assemblée Générale - Démission, nomination d'administrateurs

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La Fresnaye

Société anonyme

Chaussée de Wavre 17

1390 Grez-Doiceau

Numéro d'entreprise 0421.431.346

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT,

Le 16 août,

En son siège social,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " La Fresnaye", dont le siège social est établi à 1390 Grez-Doiceau, chaussée de Wavre, 17.

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Juan Murlon Beernaert de Bruxelles le 03 février 1981, publié aux annexes au Moniteur Belge du 27 février suivant sous le numéro 494-1.

Dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes de l'assemblée générale qui s'est tenue le 29 septembre 2016 devant le notaire associé Benoît Colmant de Grez-Doiceau, publiée aux annexes du Moniteur belge du 31 octobre 2016 sous le numéro 2016-10-31/0150480.

Société dont le numéro d'entreprise est le 0421.431.346.

BUREAU

La séance est ouverte sous la présidence et le secrétariat de Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Remy.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés les actionnaires suivants qui déclarent être propriétaires du nombre d'actions ci-après indiqué :

1. Monsieur de BECKER REMY Paul-Emmanuel Edouard Marie Ghislain, né à Etterbeek le quatre février mille neuf cent cinquante-quatre, domicilié à 1390 Grez-Doiceau, Fontaine Cabouche 12.

Qui déclare être propriétaire de 480.766 actions.

2. Madame de POSSON Ludmille Marie Ghislaine Thérèse, née à Bruxelles le 18 juillet 1926, domiciliée à 1390 Grez-Doiceau, chaussée de Wavre 17.

Qui déclare être propriétaire de 4 actions

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président expose que :

1. La présente assemblée a pour ordre du jour :

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/12/2017 - Annexes du Moniteur belge



-Démission et nomination d'un administrateur

2.Il existe actuellement 480.770 actions sans désignation de valeur nominale.

3.La société n'a pas procédé à l'émission d'obligations, de droits de souscription ou de certificats.

4.La société n'a pas nommé de commissaire.

5.Il résulte de la composition de l'assemblée que toutes les actions sont présentes ou représentées.

6.En conséquence l'assemblée est valablement constituée nonobstant l'absence de convocations.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE

L'exposé de Monsieur le Président est reconnu exact par l'assemblée.

Celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

DELIBERATION

L'assemblée aborde l'ordre du jour et adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée prend note et accepte la démission de Monsieur DESCAMPS Olivier, domicilié 7 Flat 9, Collingham Gardens London SW5 0HW Royaume-Uni. L'Assemblée générale remercie vivement Monsieur Olivier Descamps pour le soutien constant et avisé apporté au Conseil d'administration et lui souhaite un prompt rétablissement.

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs et ce jusqu'à la fin du mandat initial de Monsieur Oliver Descamps de six ans à dater de l'Assemblée générale du 29 septembre 2016 :

- Monsieur de BECKER REMY Edouard, domicilié à 1410 Waterloo, Avenue Bellevue 46 ;

Qui a accepté par document séparé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée confère à l'unanimité tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT PROCES-VERBAL.

Fait et clos à Grez-Dolceau,

Et après lecture intégrale et commentée, les actionnaires présents signent la liste des présences annexée au présent PV